

# CONDITIONS TARIFAIRES GÉNÉRALES

Au 01 novembre 2023

Ce document a pour but de présenter les conditions applicables aux principales opérations bancaires, réalisées dans le cadre des comptes (titres et espèces) détenus par des personnes physiques et des personnes morales auprès de GRESHAM Banque.

Il ne peut indiquer de façon détaillée l'intégralité des prestations assurées ; c'est pourquoi GRESHAM Banque se tient à la disposition de sa clientèle pour lui apporter tout renseignement complémentaire.

Toutes les conditions applicables s'entendent TVA incluse (au taux de 20 %).

**(Taux en vigueur au 01 novembre 2023)**

## EXTRAIT STANDARD DES TARIFS\*

LISTE DES SERVICES	PRIX EN EUROS
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc...)	<b>GRATUIT</b> Hors coût d'accès Internet ou abonnement téléphonique
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	N.D.
Tenue de compte - Changement d'adresse, délivrance de RIB ou IBAN - Frais de compte inactif - Retour courrier non distribué	<b>Gratuit</b> <b>30 € / an</b> <b>10€</b>
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	N.D.
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	N.D.
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	N.D.
Retrait d'espèce (cas de retrait en euro dans la zone euro à un DAB d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	N.D.
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement	N.D.
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	<b>GRATUIT</b>
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	<b>GRATUIT</b>
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	<b>GRATUIT</b>
Commission d'intervention	<b>20 €</b>

\* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur l'Internet un extrait standard de tarifs (liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement).

N.D. : non disponible.

# CONDITIONS TARIFAIRES GÉNÉRALES AU 01 NOVEMBRE 2023

## 1. Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

### 1.1 Ouverture, transformation, clôture

Ouverture de compte (CTO, PEA, PEA-PME)	<b>Gratuit</b>
Clôture de compte-titres ordinaire	<b>Gratuit</b>
Clôture de compte-titres PEA ou PEA PME	<b>80 €</b>
Ouverture de dossier de succession, ou de donation-partage	<b>200 €</b>

### 1.2 Relevés de compte

Relevé de compte espèces et relevé de portefeuille-titres mensuel par internet	<b>Gratuit</b>
Facturation des duplicatas (sous format papier et/ou numérique - fichier PDF)	<b>25 €</b>

### 1.3 Tenue de compte

Changement d'adresse, délivrance de RIB et IBAN	<b>Gratuit</b>
Frais de compte inactif (compte sans mouvement à l'initiative du client)	<b>30 €/an</b>
Retour courrier non distribué	<b>10 €</b>
Coût des dépôts espèces (en cas de taux négatif)	<b>Taux de facilité de dépôt BCE dès 5000€ et 30 jours</b>

### 1.4 Services

Nantissement pour établissement tiers	<b>100 €</b>
Emission d'une lettre de circularisation	<b>50 €</b>

## 2. Banque à distance

Abonnement permettant la visualisation des comptes espèces (solde et mouvements) et des portefeuilles de titres (lignes d'investissement valorisées et mouvements)	<b>Gratuit</b> (hors coût d'accès à internet ou abonnement téléphonique)
--	--

## 3. Vos moyens et opérations de paiement

<b>3.1 Cartes</b>	<b>N.D.</b>
-------------------	-------------

### 3.2 Virements

Virement reçu de France ou de l'étranger	<b>Gratuit</b>
Virements émis (France ou SEPA), ponctuel ou permanent, sous réserve d'un RIB/IBAN complet et correct	<b>Gratuit</b>
Virement émis vers l'étranger (hors SEPA)	<b>20 €</b>
Virement SWIFT	<b>20 €</b>
Virement interne compte à compte	<b>Gratuit</b>

### 3.3 Prélèvements / TIP

Mise en place ou révocation de prélèvement, frais par opération	<b>Gratuit</b>
---	----------------

### 3.4 Chèques

Remise de chèques (alimentation de votre compte)	<b>Gratuit</b>
Demande de renouvellement de chéquier (réservé aux comptes Cash Leader ou Gresham Essentiel)	<b>Gratuit</b>
Envoi de chéquier à domicile en courrier recommandé avec AR (réservé aux comptes Cash Leader ou Gresham Essentiel)	<b>Refacturation des frais postaux</b>
Certificat de non-paiement, opposition sur chèque ou sur chéquier, photocopie de chèque	<b>25 €</b>

### 3.5 Opérations de change

Opération de change simultanément à une opération de transfert ou de rapatriement telle que visée au paragraphe « virements »	<b>Non disponible</b>
Toute opération constituant à acheter ou vendre des devises au comptant	<b>Non disponible</b>

## 4. Irrégularités et incidents

<b>4.1 Commission d'intervention</b>	<b>20 €</b>
--------------------------------------	-------------

### 4.2 Opérations particulières

Lettre de rappel pour régularisation	<b>25 €</b>
Saisie administrative à tiers détenteur	<b>10% plafonné<sup>1</sup> à 100€</b>
Autres types de saisie	<b>200 €</b>

### 4.3 Incidents de paiement

Frais de remise sur chèques impayés (chèques entrants)	Montant inférieur ou égal à 50 €	<b>30 €</b>
	Montant supérieur à 50 €	<b>50 €</b>
<i>Facturés une seule fois pour les chèques présentés et rejetés à plusieurs reprises dans les 30 jours suivant le premier rejet.</i>		
Emission de chèque tiré sur nos caisses avec provision insuffisante		<b>75 €</b>
Opposition sur prélèvement émis		<b>25€</b>
Rejet de prélèvement reçu		<b>20€</b>

### 4.4 Découvert non autorisé

Agios	<b>€STR<sup>2</sup> + 7 %</b>
-------	-------------------------------

<sup>1</sup>plafonné à 10 % de la somme réclamée pour une opposition administrative

<sup>2</sup>« taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro » (Banque De France)

## 5. Crédits

### 5.1 Crédit à la consommation

Prêts d'une durée supérieure à 3 mois, pour lesquels un échéancier est prévu. Le Taux Effectif Global (TEG) du prêt est déterminé en fonction de la durée du prêt, de la nature du bien financé, des garanties offertes et du montant de l'apport personnel.

Le taux d'intérêt applicable et les modalités du prêt sont fournis sur demande et après étude préalable, les frais de dossier sont eux de 500 €

### 5.2 Crédits immobiliers

Prêts d'une durée supérieure à 3 mois, pour lesquels un échéancier est prévu. Le Taux Effectif Global (TEG) du prêt est déterminé en fonction de la durée du prêt, de la nature du bien financé, des garanties offertes et du montant de l'apport personnel.

Le taux d'intérêt applicable et les modalités du prêt sont fournis sur demande et après étude préalable, les frais de dossier sont eux de 500 €

### 5.3 Cautions

Une caution bancaire est susceptible d'être mise en place sur demande écrite du client et confirmation écrite de l'accord de GRESHAM Banque, dans la mesure où les garanties apportées sont constituées de titres conservés ou de contrats émis par GRESHAM.

Coût annuel (frais prélevés lors de la mise en place ou lors du renouvellement de la date anniversaire)	<b>Nous consulter. Maximum 2,5%</b>
Frais de dossier	<b>500€</b>

## 6. Épargne et placements financiers

### 6.1 Offre « Gresham Essentiel »

Ouverture compte « Gresham Essentiel » (Compte espèce seul) **Gratuit**

### 6.2 Placements financiers

#### 6.2.1 Frais sur transactions

OPC** du Groupe APICIL		<b>Gratuit</b>
OPC** hors du Groupe APICIL	Droit d'entrée, droit de sortie € Frais sur transactions (Passage d'ordres OPC**)	<b>Selon prospectus de l'OPC**</b> <b>Gratuit</b>

Autres valeurs mobilières cotées

Courtage :

Nature de la valeur / Place de négociation	Taux	Montant minimum (sauf PEA et PEA-PME)
Actions et obligations /France & Europe (Frais d'intermédiation inclus)	0,70 % (PEA et PEA-PME 0,5%par voie dématérialisée)	20 €
Actions autres pays (Frais d'intermédiation inclus)		90 €

#### 6.2.2 Opérations sur titres

Aucune commission n'est prélevée sur les opérations sur titre (coupons, souscription, attribution, échange, remboursement)

#### 6.2.3 Droits de garde

OPC** du Groupe GRESHAM	<b>Gratuit</b>
Autres valeurs mobilières Compte titres ordinaire	<b>0,30 %</b> (min 25 € - max. 250 €)
Autres valeurs mobilières PEA et PEA-PME	<b>0,30 %</b> (majoration de 5 € par ligne et de 25 € spécifiquement pour les titres non cotés)

Ces frais s'appliquent à chaque dossier titres, PEA ou PEA-PME. Ils sont prélevés intégralement à terme échu chaque début d'année et assis sur la valeur du portefeuille au 31 décembre précédent.

#### 6.2.4 Transferts de titres

Transfert entrant	<b>Gratuit</b>
Transfert sortant	<b>20 € par ligne</b> (Minimum de 75 € par compte)
Transfert sortant PEA et PEA-PME	<b>15 € par ligne</b> (Maximum de 150 € par transfert)

\*\* OPC : Organisme de Placement Collectif (SICAV ou FCP)

## 7. Assurance et prévoyance

Nous consulter

## Résoudre un litige

Le Service Clientèle est à la disposition du Client pour répondre à toute demande d'information et traiter les éventuelles réclamations.

En premier recours, nous vous remercions de bien vouloir soumettre votre demande directement à votre interlocuteur habituel, dont les coordonnées de contact sont rappelées sur toutes nos correspondances.

Vous estimez que la première réponse apportée par votre Conseil habituel est insatisfaisante. Dans ce cas, vous pouvez nous adresser votre réclamation par email à l'adresse suivante : [reclamation@gresham-banque.fr](mailto:reclamation@gresham-banque.fr)

Si la réponse apportée ne donne pas satisfaction au Client, celui-ci peut s'adresser par courrier à la Direction juridique de GRESHAM Banque : GRESHAM Banque, 20 rue de la Baume CS 10020 75383 Paris CEDEX 08

Par ailleurs, conformément à l'article L. 316-1 du Code Monétaire et Financier, après épuisement des recours internes au sein de GRESHAM Banque, le Médiateur peut être saisi :

Si le litige concerne une opération de banque : par formulaire (<https://www.lemediateur.fbf.fr/saisine>) ou à l'adresse suivante :

**Médiateur auprès de la FBF**  
**BP151**  
**75422**  
**PARIS Cedex 09**

Si le litige concerne une opération sur les marchés financiers : à l'adresse suivante

**Monsieur le Médiateur de l'AMF**  
**17 place de la Bourse**  
**75082 PARIS CEDEX 02**

BQ23/FCR0061

---

**GRESHAM Banque**  
**20 rue de la Baume – CS10020 -75383 Paris Cedex 08**  
**[www.gresham.fr](http://www.gresham.fr)**

GRESHAM Banque, S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital de 8 997 634 €. RCS : Paris 341 911 576.  
Etablissement de crédit n°14.120 – Siège social : 20 rue de la Baume CS 10020 – 75383 Paris Cedex 08